

**SOCIETE NOUVELLE DES ACCUMULATEURS  
S.A AU CAPITAL DE 5 700.000 DINARS  
SIEGE SOCIAL : ROUTE DE SOUSSE KM6, 2033 MEGRINE  
MF : 1027384 F/A/M/000 \_ RC: B2478702007**

**PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 05/06/2012**

L'an deux mille douze et Mardi le 05 Juin à 10 heures, les membres du conseil d'administration de la Société Nouvelle des Accumulateurs Nour en abrégé « SNA Nour » S.A au capital de 5 700 000 Dinars, immatriculée au RC sous le numéro B2478702007, se sont réunis au siège social sis au Km 6, Route de Sousse, 2033 Mégrine, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et arrêté des Etat financiers de l'exercice 2011 ;
2. Projet de rapport du conseil d'administration à soumettre aux actionnaires lors de l'assemblée générale prévue ;
3. Validation de la participation de la société au capital de la Société Nour Distribution
4. Projet de texte des résolutions à présenter à l'assemblée générale pour approbation ;
5. Convocation d'une assemblée générale ordinaire et fixation de son ordre du jour ;
6. Questions diverses

Sont présents :

- Monsieur Fethi GHALI
- STA Nour représentée par son PDG Mr FETHI GHALI
- S.N.D représentée par son Gérant Mr Kamel JHINAOU

Monsieur Fethi GHALI préside la séance en sa qualité de Président du Conseil et déclare la séance ouverte à dix heures.

**Première Décision : Approbation de la participation de la société au capital de la Société Nour Distribution.**

Le conseil d'administration prend acte de la participation de la société SNA-Nour au capital de la société Nour Distribution, une société à responsabilité limitée créée le 06/09/ 2000, inscrite au RC sous le N°B167872000 ayant comme objet principal la commercialisation des BATTERIES NOUR sur le marché local, et ce dans le cadre d'une augmentation de capital de 150000Dinars (Cent Cinquante Mille Dinars) décidé le 06 Juin 2011 moyennant l'émission de 1500 parts sociales qui ont été souscrite en totalité par la SNA-Nour.

***Le conseil d'administration à l'unanimité de ses membres approuve cette participation***

**Deuxième Décision : Approbation des états financiers 2011 et convocation de l'AGO annuelle.**

Lecture est faite par Mr Fethi GHALI du projet de rapport du conseil d'administration à soumettre aux actionnaires, lors de l'assemblée générale prévue et dont le texte est annexé au présent procès verbal.

*ghali*

Après discussion, le projet de rapport proposé est approuvé, ainsi que le bilan, l'état de résultat et tous les documents annexes relatifs à l'exercice 2011.

Puis Monsieur le président donne lecture du projet de texte des résolutions à soumettre aux actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire prévue. Après examen attentif dudit projet, ce dernier est approuvé par le conseil d'administration pour le mettre à la disposition des actionnaires durant la durée légale avant réunion de l'assemblée.

Monsieur Fethi GHALI, Président du conseil d'administration déclare alors que tous les documents légalement prévus pour ladite assemblée sont d'ores et déjà à la disposition des actionnaires.

Sur proposition de Monsieur le président, le conseil décide de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le 20 Juin 2012 à dix heures au siège sociale à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011 ;
3. Approbation des Etats Financiers et toutes les annexes à ces états relatifs à l'exercice 2011 ;
4. Approbation s'il ya lieu des opérations et conventions visées par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et portées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes
5. Quitus à donner aux administrateurs pour leurs gestions durant l'exercice 2011 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2011

Monsieur Fethi GHALI, Président du conseil d'administration donne ensuite lecture du projet de texte des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire. Le texte approuvé après étude du conseil, fera donc partie du procès verbal de l'assemblée à réunir.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture attentive, a été signé par tous les membres présents ou représentés.

**PRESIDENT DU CONSEIL**

**Monsieur Fethi GHALI**



Enregistré à la Recette de l'Enregistrement  
des Actes de Sociétés 1er Bureau - TUNIS

Le: **03 SEPT 2012**

Quittance N°

Enregistrement N°

Reçu Le Somme de

Le Receveur

**La Société S.N.D**

**représentée par: Mr Kamel JHINAOU**



**La société S.T.A Nour**

**représentée par: Mr Fethi GHALI**

